



بورصة تونس
BOURSE DE TUNIS

BULLETIN OFFICIEL

PUBLICATION QUOTIDIENNE

N° 6 318

Jeudi 21 Avril 2016

<http://www.bvmt.com.tn>

TUNINDEX : 5 342.58

(Indice pondéré par les capitalisations flottantes
Base 1 000 le 31/12/1997)

VARIATION DU JOUR : + 1,32%

VARIATION SUR L'ANNÉE : + 5,96%

TUNINDEX20 : 2 231.74

(Base 1 000 le 31/12/2006)

VARIATION DU JOUR : + 1,11%

VARIATION SUR L'ANNÉE : + 5,58%

LES INDICES SECTORIELS * (BASE 1 000 LE 31/12/2005)

CODE ICB	INDICES	INDICE DU JOUR	VARIATION DU JOUR	VARIATION SUR L'ANNÉE
8000	INDICE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	3 838,90	1,79%	8,94%
8300	INDICE DES BANQUES	3 498,53	2,14%	10,77%
8500	INDICE DES ASSURANCES	9 904,57	-0,29%	1,18%
8700	INDICE DES SERVICES FINANCIERS	5 480,11	-0,27%	-2,42%
5000	INDICE DES SERVICES AUX CONSOMMATEURS	3 453,91	-0,19%	5,12%
5300	INDICE DE DISTRIBUTION	5 450,29	-0,30%	6,37%
3000	INDICE DES BIENS DE CONSOMMATION	4 534,35	0,92%	2,32%
3300	INDICE DE L'AUTOMOBILE ET ÉQUIPEMENTIERS	1 256,85	-3,05%	-18,20%
3500	INDICE AGRO-ALIMENTAIRE ET BOISSONS	5 322,68	1,00%	-1,07%
3700	INDICE PRODUITS MÉNAGERS ET DE SOIN PERSONNEL	2 007,64	1,15%	28,27%
2000	INDICE DES INDUSTRIES	1 044,38	0,54%	-3,69%
2300	INDICE DE BÂTIMENT ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION	641,98	0,91%	-5,71%
1000	INDICE MATÉRIAUX DE BASE	1 712,09	1,24%	-2,20%

COTATION ÉLECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : MARCHÉ PRINCIPAL DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 11 - CONTINU VALEURS	COURS DE RÉFÉRENCE	OUVERTURE	CLÔTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS	RESERVATION			
		MONTANT	DATE							INDICATEUR	SEUIL		
1	2	0,600	06-06-2014	MONOPRIX - Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis	13,300	13,390	13,000	13,390	12,970	H	10,500		
2	1	0,650	14-05-2015	SFBT - Société de Fabrication des Boissons de Tunisie	22,770	23,450	23,000	23,450	22,900				
3	1	0,050	17-07-2009	TUNISAIR - Société Tunisienne de l'Air	0,600	0,610	0,620	0,620	0,600				
4	5	1,500	16-06-2015	Attijari bank - Banque Attijari de Tunisie	27,950	27,670	27,900	28,020	27,200				
5	10	3,000	15-06-2015	BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	85,700	86,000	86,500	86,500	85,300				
6	5	0,400	06-09-2013	BH - Banque de l'Habitat	15,810	16,000	16,270	16,280	16,000				
7	5	1,000	15-06-2015	TL - Tunisie Leasing	16,500	16,500	16,500	16,500	16,500				
8	1	0,300	26-06-2015	BT - Banque de Tunisie	10,050								
9	5	0,450	28-06-2010	STB - Société Tunisienne de Banque	4,600	4,500	4,700	4,700	4,500				
10	5	0,400	06-08-2013	BNA - Banque Nationale Agricole	8,950	8,950	9,000	9,150	8,950				
11	5	1,000	15-06-2015	AMEN BANK	21,100	21,100	21,000	21,100	20,920				
12	1	0,230	14-05-2015	ATB - Arab Tunisian Bank	5,080	5,200	5,290	5,290	5,200				
13	5	0,500	15-06-2015	UIB - Union Internationale de Banques	18,100	18,140	18,150	18,150	18,000				
14	5	1,500	09-07-2015	SIMPAR - Société Immobilière et de Participation	25,710	26,000	25,140	26,000	25,140				
15	5	0,750	28-05-2015	CIL - Compagnie Internationale de leasing	16,300	16,400	16,400	16,400	16,400				
16	1	0,200	15-06-2015	ATL - Arab Tunisian Lease	3,110	3,110	3,110	3,110	3,110				
17	1	0,220	01-07-2015	PGH - Poulina Group Holding	5,000								
18	10	3,400	01-06-2015	STAR - Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances	167,100	167,100	167,100	167,100	167,100	B	4,490		
19	5	0,200	29-07-2013	SOTETEL - Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications	3,400	3,400	3,400	3,500	3,350				
20	1	0,200	20-07-2015	SOTUVER - Société Tunisienne de Verreries	3,590	3,600	3,600	3,600	3,560				
21	1	0,100	06-07-2015	SOTUMAG - Société Tunisienne des Marchés de Gros	2,140	2,180	2,200	2,200	2,170				
22	1	0,100	09-07-2015	SIAME - Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Électriques	2,190	2,240	2,100	2,240	2,100				
23	10	1,200	25-06-2015	TJL - Attijari Leasing	18,890	18,990	18,340	18,990	18,340				
24	5	0,500	15-07-2010	ELECTROSTAR	3,700	3,600	3,610	3,700	3,590				
25	5	0,500	18-06-2015	SOTRAPIL - Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines	9,280	9,020	9,300	9,300	9,020				
26	5	0,250	14-05-2015	MODERN LEASING	3,880	3,850	3,800	3,850	3,800				
27	1	0,050	23-09-2015	SOMOCER - Société Moderne de Céramique	1,540	1,550	1,590	1,590	1,510				
28	1	0,045	15-07-2015	GIF FILTER SA - Société Générale Industrielle de Filtration	1,900	1,950	1,920	1,950	1,900				
29	1	0,300	15-06-2015	ASSAD - Société l'Accumulateur Tunisien Assad	4,700	4,580	4,500	4,680	4,500				
30	1	0,100	05-08-2015	SITS - Société Immobilière Tuniso-Séoudienne	1,790	1,750	1,790	1,790	1,700				
31	5	0,650	31-07-2015	WIFACK INTERNATIONAL BANK	5,590	5,750	5,750	5,750	5,700				
32	1	0,240	29-06-2015	Société ESSOUKNA	3,650	3,600	3,690	3,730	3,600	H	1,420		
33	1	0,270	06-10-2015	ADWYA - Société Adwya	7,150	7,150	7,470	7,470	7,150				
34	1	0,230	06-07-2015	TPR - Société Tunisie Profiles Aluminium	3,330	3,330	3,350	3,400	3,300				
35	1	0,050	10-09-2012	SOPAT - Société de Production Agricole Teboulba	1,360								
36	1	0,450	10-07-2015	ARTES - Automobile Réseau Tunisien et Services	8,640	8,650	8,440	8,650	8,440				
37	5	0,350	25-06-2015	HANNIBAL LEASE	8,390	8,190	8,190	8,190	8,190				
38	1	0,100	16-07-2012	Société Les Ciments de Bizerte	2,750								
39	5	0,500	26-06-2015	TUNIS RE - Société Tunisienne de Réassurance	8,610	8,670	8,500	8,670	8,500				
40	1	0,500	01-07-2015	ENNAKL Automobiles	13,300	13,340	13,340	13,340	13,300				
41	1	0,300	18-07-2014	Telnet Holding	3,040	3,060	3,040	3,060	2,950				
42	1	0,225	16-06-2015	OTH - One Tech Holding	6,900	6,900	6,920	6,930	6,900				
43	1	0,800	18-06-2015	CITY CARS	16,200	16,150	16,000	16,150	16,000				
44	1	1,014	15-05-2015	EURO-CYCLES	54,240	54,240	54,780	54,800	54,240				
45	1	0,165	10-07-2015	CELLCOM	8,600	8,350	8,090	8,600	8,090				
46	1	0,202	16-06-2015	SAH - Société d'Articles Hygiéniques	12,400	12,680	12,600	12,680	12,430				
47	2	0,230	07-07-2015	MPBS - Manufacture de Panneaux Bois du Sud	4,340	4,210	4,420	4,420	4,210	B	5,240		
48	1	0,150	16-06-2015	SOTIPAPIER - Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton	3,800	3,800	3,880	3,880	3,800				
49	10	0,640	15-07-2015	Société Délice Holding	12,010	12,140	12,150	12,200	12,000				
50	1			UADH - Universal Auto Distributors Holding SA.	5,880	5,980	5,970	5,980	5,870				
H : Réservation à la Hausse													
B : Réservation à la Baisse													
S : Suspendue													

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 12 - FIXING VALEURS	COURS DE RÉFÉRENCE	OUVERTURE	CLÔTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
51	20	1,800	04-09-2014	BTE - Banque de Tunisie et des Émirats (ADP)	16,520	16,500	16,500	B	5,240
52	1	0,550	08-04-2016	SPDIT - Sté de Place. et de Dévelop. Indus. et Touris. - SICAF	12,150	12,150	12,150		
53	25	5,200	15-07-2015	Air Liquide Tunisie	120,010	123,600	123,600		
54	5	0,700	03-07-2015	UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	26,500	26,500	26,500		
55	10	2,200	30-04-2015	Placements de Tunisie - SICAF	41,030				
56	5	1,700	29-05-2015	ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurances	39,400				
57	10	1,300	14-08-2015	ICF - Société des Industries Chimiques du Fluor	26,000	26,000	26,000		
58	4	0,300	01-07-1998	ELBENE Industrie	3,080				
59	10	5,000	10-08-2015	ALKIMIA - Société Chimique	39,770				
60	1	1,000	15-06-2015	TUNINVEST SICAR - Société Tunisienne d'Invest. à Capital Risque	11,490				
61	1	0,300	30-06-2015	SMG - Société Magasin Général S.A.	27,200	28,010	28,010		
62	5	0,950	17-04-2015	SALIM - Société d'Assurances SALIM	28,500	29,350	29,340		
63	5	0,200	10-09-2015	STEQ - Société Tunisienne d'Équipement	5,480				
64	5	0,200	18-07-2011	SIPHAT - Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie	4,840	5,050	5,050		
65	1	0,100	05-05-2015	BEST LEASE	1,800				

* Ne sont publiés que les indices sectoriels composés d'un minimum de 4 valeurs et dont la capitalisation représente plus de 2% de l'indice TUNINDEX. Pour plus d'informations consulter notre rubrique sur le site web « Infos marché / les indices ».

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

AVIS D’OUVERTURE DE L’OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE UNIMED

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE «UNIMED» AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :
La Bourse a donné, en date du 31/03/2016, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société UNIMED au **Marché Principal** de la Cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis des **25 450 000** actions de nominal dix (1) dinar chacune constituant le capital social.

I- PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ
Dénomination sociale : Unité de Fabrication de Médicaments «UNIMED»
Siège social : Zone Industrielle de Kalaa Kébira -Sousse
Forme juridique : Société anonyme
Date de constitution : 24 octobre 1989
Durée : 99 ans
Objet social : La société a pour objet la recherche, la mise au point, la fabrication, l'assistance technique, le contrôle et la commercialisation des médicaments à usage humain, et généralement toutes les opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières et autres, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou tout objet similaire ou connexes ou qui sera jugé utile à leur développement.
Capital social : Le capital social de la société UNIMED s'élève à 25 450 000 dinars divisé en 25 450 000 actions de nominal 1 dinar chacune entièrement libérées.

II-PRÉSENTATION DE L'OFFRE :
Le placement des titres offerts sera réalisé au moyen d'une Offre à Prix Ouvert, d'un Placement Global et d'un Placement Privé – Ci-après l'Offre.
Cette Offre se déroulera selon le Calendrier indicatif suivant :

Date	Evénement
15 avril 2016	Ouverture de l'OPO, du Placement Global et du Placement Privé
20 avril 2016	Clôture de l'OPO, du Placement Global et du Placement Privé à 17 heures .
21 avril 2016-à 17 heures	Date limite de remise des plis et des supports magnétiques (CD) à la BVMT
22 avril 2016	Ouverture des plis
	Fixation du prix de l'Offre par l'intermédiaire en bourse chef de file
	Publication de la BVMT d'un avis relatif au résultat provisoire de l'Offre
	Diffusion du communiqué de presse indiquant le Prix de l'Offre
28 avril 2016	Publication par la BVMT du résultat définitif de l'Offre et de l'avis d'introduction
03 mai 2016	Règlement-livraison de l'Offre

1-Décision ayant autorisé l'Offre
Sur proposition du Conseil d'Administration du **15/12/2015**, l'Assemblée Générale Ordinaire de la société UNIMED, réunie le **06/01/2016**, a approuvé le principe d'introduction de ladite société sur le marché principal de la Cote de la Bourse et l'ouverture de son capital par la cession d'un minimum de 10% du capital.

2-Actions offertes
L'ouverture du capital s'effectue par la diffusion dans le public de :

- **848 450 actions** au moyen d'une **Offre à Prix Ouvert (OPO)** représentant **33,3%** de l'offre au public et **3,3%** du capital actuel de la société, et centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- **1 700 000 actions** au moyen d'un **Placement Global (PG)** auprès d'**Institutionnels**, tels que définis par l'article 39 nouveau alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse, représentant **66,7%** de l'offre au public et **6,7%** du capital actuel de la société, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en bourse Tunisie Valeurs, MAC SA et BH Invest et dirigé par Tunisie Valeurs désigné comme établissement chef de file.
- Parallèlement, il sera procédé à la diffusion dans le cadre d'un **Placement Privé (PP)**, de **1 114 000 actions**, représentant **4,4%** du capital actuel de la société, auprès d'investisseurs désirant acquérir au **minimum** pour un montant de **250 000 dinars**. Ce placement est centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en bourse Tunisie Valeurs, MAC SA et BH Invest et dirigé par Tunisie Valeurs désigné comme établissement chef de file.

3-Période de validité de l'Offre
L'Offre à Prix Ouvert sera ouverte au public du **15/04/2016 au 20/04/2016 inclus**.
La même durée est fixée pour le placement global et le placement privé.

4-Date de jouissance des actions
Les actions à céder dans le cadre de cette Offre porteront jouissance à partir du **01/01/2015**.

5-Modalités de paiement du prix
La fourchette indicative de prix par action applicable à la présente Offre a été fixée entre **11,400 dinars** et **11,900 dinars**, tout frais, commissions, courtage et taxes compris, aussi bien pour l'OPO que pour le Placement Global et le Placement Privé.
Les personnes désireuses de participer à l'**OPO** devront déposer leurs ordres d'achat en **indiquant le nombre des titres à acheter sans indication de prix**. Ces ordres seront réputés stipulées au Prix de l'Offre.
Le règlement d'ordres d'achat par les donneurs d'ordres désirant acquérir des actions UNIMED dans le cadre de l'**Offre à Prix Ouvert** s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de l'ordre d'achat à un prix d'achat par action égal au **prix plafond de la fourchette indicative (soit 11,900 dinars)**. En cas de satisfaction partielle de l'ordre d'achat, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur de l'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'OPO.
Les personnes désireuses de participer au **Placement Global** devront déposer leurs ordres d'achat en **indiquant le nombre des titres à acheter et le prix** qui doit être compris dans la fourchette fixée. Le règlement des ordres d'achat par les investisseurs désirant acquérir des actions UNIMED dans le cadre du Placement Global s'effectue auprès du Syndicat de Placement, au comptant au moment de dépôt de la demande de l'ordre d'achat et le prix d'achat par action pratiqué sera le prix de l'Offre.

6-Etablissements domiciliataires
Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir sans frais les ordres d'achat des actions de la société UNIMED exprimés dans le cadre de la présente **Offre à Prix Ouvert**, relatifs à la **catégorie A**.
Concernant la **catégorie B**, seul l'intermédiaire en bourse Tunisie Valeurs est habilité à recueillir les ordres d'achat exprimés dans cette catégorie.
Le Syndicat de Placement est seul habilité à recueillir sans frais les ordres d'achat des actions UNIMED exprimés dans le cadre du **Placement Global** et du **Placement Privé**.

7-Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres
L'Offre à Prix Ouvert –OPO :
Dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert, **848 450 actions** UNIMED à céder seront offertes et réparties en deux (2) catégories :
Catégorie A : 841 450 des actions offertes, représentant 33% de l'offre au public et 99,2% de l'OPO seront réservées aux **personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers** sollicitant au minimum **25 actions** et au maximum **338 500 actions** pour les institutionnels et **127 250 actions** pour les non institutionnels.
Catégorie B : 7 000 des actions offertes seront réservées au personnel d'UNIMED.
Les **OPCVM** donneurs d'ordre dans les catégories A doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tels que définis au niveau de l'article 29 du code des Organismes de Placement Collectifs tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.
Etant précisé que les investisseurs qui donnent des ordres d'achat dans l'une de ces catégories ne peuvent pas donner des ordres dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé.
Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit aux intermédiaires en bourse.
Ces ordres doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité des titres demandée et l'identité du donneur d'ordre.
L'identité complète du donneur d'ordre comprend :

- **Pour les personnes physiques majeures tunisiennes**: le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;
- **Pour les personnes physiques mineures tunisiennes**: le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- **Pour les personnes morales tunisiennes**: la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce ;
- **Pour les OPCVM**: La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;
- **Pour les institutionnels autres qu'OPCVM** : la dénomination sociale complète ainsi que, le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;
- **Pour les étrangers** : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents d'identification présentés.

Tout ordre d'achat ne comportant pas les indications précitées ne sera pas pris en considération par la commission de dépouillement.
L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui **ne peut être inférieur à 25**. En tout état de cause, la quantité demandée par ordre doit respecter la quantité minimale et maximale par catégorie.
En outre, les ordres d'achat pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.
Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des ordres d'achat reçus au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ouvert.
Outre l'ordre qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) ordres d'achat à titre de mandataire d'autres personnes. Ces ordres doivent être accompagnés d'un acte de procuration dûment signé et légalisé ;
- Un (1) nombre d'ordre d'achat équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces ordres doivent être accompagnés d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat, toutes catégories confondues, déposé auprès d'un seul intermédiaire en bourse. En cas de dépôt de plusieurs ordres auprès de différents intermédiaires, seul le premier par le temps, sera accepté par la commission de dépouillement.
En cas d'ordres multiples chez un même intermédiaire, seul l'ordre portant sur le plus petit nombre d'actions demandé sera retenu. Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des ordres d'achat émanant de leurs clients. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présentés à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des ordres d'achat.
Pour la catégorie A: les ordres d'achat seront satisfaits **au prorata** sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque souscripteur ne dépasse 0,5% du capital à l'issue de l'opération pour les non institutionnels et 338 500 actions pour les institutionnels.
En cas d'**excédent de titres** offerts non demandés par la **catégorie B**, le reliquat sera affecté à la **catégorie A. NB** : Le prix des actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global (le «**Prix de l'Offre**»).

Le Placement Global:
Dans le cadre du Placement Global, **1 700 000 actions** seront offertes à des **institutionnels** tels que définis par l'article 39 nouveau alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.
L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui **ne peut être supérieur à 1 272 500 actions** (soit au plus 5% du capital).
En outre, les ordres d'achat pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.
Les investisseurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Privé et inversement. Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Global pourraient être affectés au Placement Privé.

Fixation du Prix de l'Offre.
Le Prix de l'Offre résultera de la **confrontation de l'offre** des actions dans le cadre du **Placement Global** et des **demandes** émises par les **investisseurs de cette catégorie** selon la technique dite de «Book Building» telle qu'utilisée par les pratiques internationales du marché.
Cette confrontation sera effectuée notamment sur la base des critères de marché suivants:

- Capacité des investisseurs retenus à assurer un développement ordonné du marché secondaire ;
- Ordre d'arrivée des demandes des investisseurs ;
- Quantité demandée ; et
- Sensibilité au prix des demandes exprimées par les investisseurs.

Il est prévu que le **Prix de l'Offre** soit fixé le **22/04/2016**, étant précisé que cette date pourrait être reportée, et se situera dans la **fourchette** comprise entre **11,400 dinars** et **11,900 dinars** par action.

Le Placement Privé :
Dans le cadre du Placement Privé, **1 114 000 actions** seront offertes à **des investisseurs** désirant acquérir au **minimum** pour un montant de **250 000DT**.
L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à:

- **127 250 actions** pour les non institutionnels (soit au plus 0,5% du capital) ;
- **1 114 000 actions** pour les institutionnels.

Les investisseurs dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global et inversement. Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Privé pourraient être affectés au Placement Global.

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

AVIS D’OUVERTURE DE L’OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE UNIMED

Le prix des actions offertes dans le cadre du Placement Privé sera égal au Prix de l’Offre retenu dans le cadre du Placement Global. Il est à préciser que les membres du syndicat de placement doivent transmettre quotidiennement au chef de file les quantités demandées et les identités des donneurs d'ordre. Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les six mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente. Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes : - Quelque soit le porteur des titres ; - Après information préalable du CMF ; et - En respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage ci-dessus fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante. 8-Transmission des ordres et centralisation : • Offre à Prix Ouvert Catégorie A : Les intermédiaires en bourse établissent un état récapitulatif des ordres reçus de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert, selon les modèles établis par la BVMT. Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT, sous pli fermé, l'état des ordres d'achat et les supports informatiques correspondants (CD) au plus tard le jeudi 21 avril 2016 à 17h00. Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi. Catégorie B : L'état des ordres d'achat sera transmis par Tunisie Valeurs, Intermédiaire en bourse, à la BVMT, dans les mêmes conditions précitées. • Placement Global A l'issue de l'opération de Placement Global, l'établissement chef de file, Tunisie Valeurs intermédiaire en bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle fixé par cette dernière. Cet état doit être transmis à la BVMT, sous pli fermé, au plus tard le jeudi 21 avril 2016 à 17h00, signé par la personne habilitée de la société Tunisie Valeurs et comporter son cachet. • Placement privé A l'issue de l'opération de Placement Privé, Tunisie Valeurs intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT. Cet état doit être transmis à la BVMT, sous pli fermé, au plus tard le jeudi 21 avril 2016 à 17h00, signé par la personne habilitée de la société Tunisie Valeurs et comporter son cachet. 9-Ouverture des plis et dépouillement : • Offre à Prix Ouvert Les états relatifs aux ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert, seront communiqués, le vendredi 22 avril 2016, sous plis fermés, par la BVMT à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, de Tunisie Valeurs, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet. Il est précisé que le prix fixé dans la catégorie de Placement Global s'impose à l'Offre à Prix Ouvert. • Placement Global L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Global, sera communiqué sous pli fermé par la BVMT à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordre d'achat dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Privé) et établira un procès verbal à cet effet. • Placement privé L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Privé, sera communiqué sous pli fermé par la BVMT à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordre d'achat dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global) et établira un procès verbal à cet effet. Il est précisé que le prix fixé dans la catégorie de Placement Global s'impose au Placement Privé. 10-Déclaration des résultats : Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et la vérification de l'état relatif aux ordres d'achats donnés dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié le jeudi 28 avril 2016, sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF en précisant la suite donnée à l'offre. Au cas où la présente opération aboutirait à des résultats concluants (réalisation d'un minimum de 90% de l'opération), l'avis du résultat de l'offre précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les ordres d'achat seront frappés. 11-Règlement des espèces et livraison des titres : Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses ordres d'achat retenus et la quantité attribuée à chacun d'eux. Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à Tunisie Clearing les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de Tunisie Clearing. Tunisie Clearing a attribué en date du 28/03/2016 aux actions de la société UNIMED le code ISIN TN0007720014. Le registre des actionnaires est tenu par Tunisie Clearing. 12-Contrat de liquidité : Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction, est établi entre Tunisie Valeurs, intermédiaire en bourse et l'actionnaire de référence de la société UNIMED à savoir Mr. Ridha Charfeddine, pour un montant de 8 000 000 dinars et 254 500 actions. 13-Régulation du cours boursier : Les actionnaires de la société UNIMED se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier. Le contrat de régulation sera confié à Tunisie Valeurs, intermédiaire en bourse. Le prospectus relatif à la présente opération est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°16-0935 du 01 Avril 2016, ainsi que d'un document de référence «UNIMED 2016» enregistré auprès du CMF en date du 22 mars 2016 sous le n°01/2016. La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais au siège de la société UNIMED (Zone Industrielle de Kalaa Kébira - 4060 Soussse), de Tunisie Valeurs intermédiaire en Bourse (Immeuble INTEGRA, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène), MAC SA (Green Center Bloc, Rue du Lac Constance, 1053 Les Berges du Lac), BH Invest (Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH- BC5, Bloc A 3ème étage, Centre Urbain Nord -1003- Tunis) et sur les sites internet du CMF: www.cmf.org.tn et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis : www.bvmt.com.tn.

DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL A LA HAUSSE SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE D’AMEN BANK

La société HORCHANI FINANCE qui détenait directement et de concert 1 222 200 actions et droits de vote représentant 5,00% du capital d'AMEN BANK, a déclaré avoir franchi à la hausse, le 31 Mars 2016, le seuil de 5% du capital suite à l'acquisition directe en bourse de 150 actions et droits de vote représentant 0,001% du capital de la banque. Par ailleurs, La société HORCHANI FINANCE a déclaré agir de concert avec BESTFRIGO sarl (1000 actions et droits de vote représentant 0,004% du capital) et Mme Neila BSIRI (1540 actions et droits de vote représentant 0,006% du capital). La société HORCHANI FINANCE a déclaré que les objectifs qu'elle vise à atteindre au cours des douze prochains mois sont les suivants : - Poursuivre l'acquisition de nouvelles actions et droits de vote et ne pas céder les actions et droits de vote lui appartenant, - Pas d'autres intentions. Cette déclaration a été communiquée à la Bourse le 05 Avril 2016 par Tunisie Valeurs, intermédiaire en bourse.

COTATION EN BOURSE DES TITRES « SOPAT » SUITE À LA RÉALISATION DE L’AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ DÉCIDÉE PAR L’AGE DU 16 NOVEMBRE 2015

A partir du mardi 19 avril 2016, les 5 197 500 actions nouvelles souscrites seront admises et négociables en bourse sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées. • Code Mnémonique : SOPAT • Code ISIN : TN0007290018 • Groupe de Cotation : 11

TRANSACTION DE BLOC

La Bourse informe qu'en date du 21-04-2016, une transaction de bloc portant sur 383 370 actions de la TL - Tunisie Leasing à un cours de 15,000 Dinars a été réalisée.
--

AVIS DES SOCIETES

ASTREE COMPAGNIE D’ASSURANCES ET DE REASSURANCES

Messieurs les actionnaires de l'ASTREE Compagnie d'Assurances et de Réassurances sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le Jeudi 28 Avril 2016 à 10 heures, au siège social de la Compagnie, 45 – Avenue Kheïreddine Pacha – Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de l'exercice 2015. 2) Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2015. 3) Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales. 4) Approbation des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales. 5) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2015. 6) Affectation du résultat de l'exercice 2015. 7) Fixation des jetons de présence et de la rémunération du Comité Permanent d'Audit. 8) Renouvellement de mandat d'un administrateur 9) Nomination d'un commissaire aux Comptes.

SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Chimique ALKIMIA sont invités à assister le Jeudi 21 Avril 2016 à 10 heures à l'Hotel Les Berges du Lac, à l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant: 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la Gestion de l'exercice 2015 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2015 3- Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs au même exercice 4- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2015 du Groupe ALKIMIA 5- Quitus aux Administrateurs 6- Fixation des jetons de présence et de la rémunération des membres du comité permanent d'audit. 7- Affectation du résultat net de l'exercice 2015 8- Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes Conformément à l'article 29 des statuts de la Société, tout actionnaire peut assister à l'A.G.O sur simple justification de son identité, à condition qu'il ait été immatriculé par son intermédiaire en bourse sur les registres de la Société cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée. Tout actionnaire pourra par ailleurs se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un "POUVOIR" soit déposé au siège social de la Société cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée. Les rapports à soumettre aux délibérations de l'AGO seront tenus à la disposition de chaque actionnaire au siège social de la Société.

AVIS DES SOCIETES

TUNISAIR - SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE L’AIR

Le Conseil d’Administration de TUNISAIR informe tous les actionnaires que l’Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le jeudi 28 avril 2016 à 9h30 du matin, à l’hôtel Ramada Plaza Tunis-Gammarth pour délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1. Lecture des Rapports du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale pour l'année 2014. 2. Lecture des Rapports des Commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés au titre de l'année 2014. 3. Approbation des états financiers individuels et consolidés au titre de l'année 2014 4. Affectation des résultats de l'année 2014. 5. Quitus aux Administrateurs. 6. Nomination de nouveaux administrateurs et d'un Président au Conseil d'Administration. Messieurs les actionnaires peuvent consulter les documents relatifs à l'ordre du jour à partir du 12 avril 2016, au siège social de la Compagnie (Direction Centrale Financière au 2^{ème} étage) pendant les horaires administratifs (du lundi au vendredi de 8H à 13H et de 14H à17H).	
--	--

SOCIÉTÉ EURO-CYCLES

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société EURO-CYCLES sont invités à assister le Jeudi 28 Avril 2016 à 10 heures à l'Hôtel Paris les BERGES DU LAC TUNIS, à l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration sur la Gestion de l'exercice 2015. 2- Lecture des rapports (général et spécial) du Commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2015. 3- Approbation des Etats Financiers relatifs à l'exercice 2015. 4- Approbation des opérations et conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés commerciales. 5- Approbation des Etats Financiers Consolidés 2015 du Groupe EURO-CYCLES. 6- Distribution des bénéfices de l'exercice 2015 à raison de 1,400 par action. 7- Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2015. 8- Renouvellement du mandat des administrateurs suivants pour les exercices 2016-2017 et 2018 : • MG-INVEST • Mr MICKELE BERAUDO • Mr MOHAMED REKIK 9- Renouvellement de la mission du commissaire aux comptes pour les années 2016-2017 et 2018 10-Distribution des jetons de présence exercice 2015. 11-Questions diverses. 12-Formalités et pouvoirs. En cas d'empêchement, vous avez la faculté de vous faire représenter en nous retournant ce pouvoir revêtu de votre signature précédée de la mention « BON POUR POUVOIR ». Les rapports à soumettre aux délibérations de L'AGO seront tenus à la disposition de chaque actionnaire au siège social de la société.	
--	--

SOCIÉTÉ EURO-CYCLES

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société EURO-CYCLES sont invités à assister le Jeudi 28 Avril 2016 à 11.30 heures à l'Hôtel Paris les BERGES DU LAC TUNIS, à l'Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1- Augmentation du capital social par incorporation des réserves pour le porter de 5 400 000 Dinars à 8 100 000 Dinars et ce par l’émission de 2 700 000 actions nouvelles gratuites à répartir entre les anciens actionnaires à raison d’une (1) action nouvelle gratuite pour deux (2) actions anciennes. 2- Modification corrélatrice des statuts. 3- Questions diverses. 4- Formalités et pouvoirs. En cas d'empêchement, vous avez la faculté de vous faire représenter en nous retournant ce pouvoir revêtu de votre signature précédée de la mention « BON POUR POUVOIR ».	
---	--

LA GENERALE INDUSTRIELLE DE LA FILTRATION GIF FILTER SA

Le président du Conseil d'Administration convoque tous les actionnaires de la société LA GENERALE INDUSTRIELLE DE LA FILTRATION GIF FILTER SA pour assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi , 29 AVRIL 2016 à 15 h à L'HÔTEL REGENCY GAMARTH situé à les cotes de carthage la Marsa Tunis , afin de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant : 1. Lecture et approbation du rapport d'activité préparé par le Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2015 2. Lecture des rapports Spécial et Général du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2015 . 3. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015. 4. Approbation des conventions conclues par la société et régies par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales. 5. Affectation des résultats. 6. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015. 7. Quitus aux membres du Conseil d'Administration. 8. Renouvellement des mandats des administrateurs . 9. Fixation des Jetons de présence pour l'exercice 2016 . 10.Fixation de la rémunération des membres du comité permanant d'audit. 11.Déclaration des postes occupés par les administrateurs au sein des autres sociétés. 12.Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités juridiques requises par la loi. Un exemplaire des statuts , des états financiers Clos 31/12/2015 , du Rapport du Conseil d'Administration , des Rapports du Commissaire aux comptes , et un projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter à partir du 14 avril 2016 au Siège Social de la Société sis à GP1 KM 35 GROMBALIA 8030 .	
---	--

SOCIETE OFFICE PLAST

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Office Plast sont invités à assister le vendredi 6 Mai 2016 à 9H à l'Hôtel El Mouradi Gammarth, à l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de l'exercice 2015 ; 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers relatifs à l'exercice 2015 ; 3- Approbation des états financiers et des conventions et opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ; 4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2015 ; 5- Affectation du résultat de l'exercice 2015 ; 6- Fixation des jetons de présence ; 7- Nomination d'un nouvel administrateur représentant les petits porteurs ; 8- Pouvoirs à donner ; 9- Question divers. Les documents de l'assemblée générale ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais impartis par la réglementation en vigueur, au siège social sis à la Z.I.2 Medjez El Bab 9070 Béja.	
---	--

AUTOMOBILE RÉSEAU TUNISIEN ET SERVICES ARTES

Messieurs les actionnaires de la société Artes sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Mardi 10 Mai à 09 Heures à l'hôtel Regency Gammarth afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant : - Lecture des rapports du Conseil d'administration sur l'activité de la société ainsi que du groupe Artes durant l'exercice 2015 ; - Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers dudit exercice et sur les conventions visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ; - Approbation, des rapports du conseil d'administration, états financiers et conventions ; - Affectation des résultats nets de l'exercice 2015 ; - Quitus pour l'exercice 2015 aux administrateurs, et fixation des jetons de Présence ; - Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe Artes arrêtés au 31/12/2015. - Approbation des états financiers consolidés du groupe Artes au 31/12/2015 ; - Statuer sur la demande de démission d'un administrateur ; -Nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration ; - Pouvoirs pour formalités. Les documents relatifs à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société : 39 Avenue Kheir-eddine Pacha- Tunis.	
---	--

AUTOMOBILE RÉSEAU TUNISIEN ET SERVICES ARTES

Messieurs les actionnaires de la société Artes sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le Mardi 10 Mai à 10 Heures à l'hôtel Regency Gammarth afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant : - Mise à jours des statuts de la société ; - Questions Diverses ; - Pouvoirs pour formalités. Les documents relatifs à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société : 39 Avenue Khair-eddine Pacha- Tunis.	
--	--

AUTOMOBILE RÉSEAU TUNISIEN ET SERVICES ARTES

La société ARTES informe ses honorables actionnaires que son Conseil d’Administration, lors de sa réunion du 14 Avril 2016, a arrêté les Etats Financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2015 qui ont été soumis aux Commissaires aux Comptes. En outre, le Conseil d'Administration a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire pour le 10 mai 2016 à 09 heures, et de proposer la distribution d’un dividende de 0,570 dinars par action.	
---	--